



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 29 avril 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 avril 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VANNUCCI à M. MONDOLONI, M. PUGLIESI à Mme GUERRINI, Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, Mme FLAMENCOURT à M. ARESU, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SANNA à Mme SICHI, M. KERVELLA à Mme COSTA, M. FERRARA à M. le maire, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. CHAREYRE à M. DELIPERI, Mme PILLOTTI à Mme BIANCAMARIA, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CASTELLANA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190429-2019\_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2019

Affichage : 03/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du lundi 29 avril 2019**

**Délibération N°2019/80**

**Attribution de la subvention 2019 à la Mission Locale  
d' Ajaccio**



**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

L'article 7 de la loi N°89-905 du 19 décembre 1989 favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre l'exclusion professionnelle précise que l'objet d'une mission locale est d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Afin que la Mission Locale d'Ajaccio puisse effectuer ses actions auprès des jeunes, la ville d'Ajaccio participe financièrement au fonctionnement de cette association par l'attribution d'une subvention. Pour 2019, la somme s'élève à 90 000 euros. Une convention doit être signée entre la ville d'Ajaccio et la Mission Locale d'Ajaccio.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'accorder une subvention de fonctionnement à la Mission Locale d'Ajaccio de 90 000 euros pour l'année 2019.

D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la Mission Locale d'Ajaccio et dont le projet est joint au présent rapport.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué  
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2019,

#### **DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

**M. le Maire, M. Voglimacci, M. Habani et Mme Feliciaggi ne prennent pas part au vote**

D'accorder une subvention de fonctionnement à la Mission Locale d'Ajaccio de 90 000 euros pour l'année 2019.

#### **DIT**

Que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2019 ; chapitre 65 ; article 6574 ; fonction 5.

## AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec la Mission Locale d'Ajaccio et dont le projet est joint à la présente.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI



The image shows a blue circular stamp of the Mairie d'Ajaccio. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AJACCIO' at the top and '2009 AJACCIO' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'. Below the signature is a horizontal line.